

**Applaudir les soignants à la fenêtre ne garantit pas leur sécurité**

Lionel Montavon (UDC)

Lionel Montavon (UDC)

**Co-signataires**

- Claude Gerber (UDC)
- Jean Lusa (UDC)
- Brigitte Favre (UDC)
- Philippe Rottet (UDC)
- Didier Spies (UDC)
- Romain Schaer (UDC)
- Irmin Rais (UDC)
- Sandra Juillerat (UDC)
- Alain Koller (UDC)

Intervention déposée officiellement le 28 octobre 2020

**Documents annexés**

- qe3343.pdf

**Applaudir les soignants à la fenêtre ne garantit pas leur sécurité.**

La « mode » d'applaudir le personnel soignant à la fenêtre s'est estompée comme la première vague de l'épidémie que nous traversons... La majeure partie de la population a baissé sa garde et voilà que nous sommes confrontés à la deuxième vague. Nous avons appris des choses sur le virus en question, nous avons aiguisé notre expérience dans le traitement de la maladie, des mesures ont été prises et d'autres le seront encore par nos Autorités, lesquelles ont effectué des contrôles dans les commerces, établissements publics et autres entreprises... Mais qu'en est-il de l'hôpital ? Quelles sont les mesures prises dans les établissements hospitaliers jurassiens ?


Le Gouvernement est donc prié de répondre aux questions suivantes :

- **Quel type de masque de protection est remis tant au personnel soignant qu'aux patients (FFP2 ou autre) ?**
- **Quels autres équipements de protection individuels sont fournis au personnel en contact avec des patients covid ? Charlotte ? Gants ? Lunettes/visière de protection faciale ? Blouse de travail jetable ?**
- **Quelles sont les directives – pour autant qu'il y en ait – pour les patients ? Doivent-ils eux aussi observer des règles de port de masque ou autres règles d'hygiène pour ne pas dire de « respect » envers la santé du personnel soignant ?**
- **Une équité de traitement est-elle de mise concernant les deux points précités sur l'ensemble des sites hospitaliers jurassiens ?**
- **En cas de contamination au virus par l'un des membres du personnel hospitalier : quelles mesures sont alors prises ? Comment est défini le principe de quarantaine pour la personne concernée et ses proches (famille notamment) ?**
- **Si un membre du personnel est positif au covid mais asymptomatique, il aurait l'obligation d'aller travailler...ne serait-ce pas dans le cas présent comme si nous faisons entrer le loup dans la bergerie ?**
- **Dans le même ordre d'idée, un monitoring du personnel « covid positif » est-il effectué ? Si oui, quelle est la proportion du personnel soignant infecté et comment l'HRD assure-t-il la permanence et la rotation du personnel ?**

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 28 octobre 2020.

Pour le groupe UDC

  
Lionel Montavon

